Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211400205-20260216-2026-008-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/03/2026

Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 16 février 2025

L'an deux mille vingt-six, le 16 février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2026
Date d'affichage : 27 janvier 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 6
Quorum : 14

Etaient présents
Mme Marie-Françoise ISABEL Maire, M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Gaël LEBOUCHER, Mme Marianne TURPIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, adjoints au Maire,
Mme Martine BUTEUX, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Monique SIMONNET, M. Adrien LECERF, Mme Christelle BEAUDOUIN, Mme Delphine VAUGEOIS et Mme Stéphanie SALERNO.

Absents avec procuration de vote
M. Franck CENDRIER à M. Emmanuel BERTHELOT, M. Didier GODEFROY à Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN à M. Nicolas ESNAULT, M. Raphaël RIOLON à Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Gilbert LABOUROT à M. Gilbert GEMY et M. Mathias DUBOURGUAIS à Mme Stéphanie PACCAUD.

Absent sans procuration de vote
M. Emmanuel BERTHELOT

Secrétaire de séance
Stéphanie SALERNO

Délibération n°2026-008 **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 février 2026**

Rapporteur Marie-Françoise ISABEL

Marie-Françoise ISABEL propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2026.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	20	Procurations	6	Votants	26
Abstentions	0	Contre	0	Pour	26

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2026,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire